Condition générale de vente L'Ami Kdo

Événement URSSAF : Plafond 2024 = 193 € par évènement et par ayant droit conformément à la circulaire ACOSS.

ARTICLE 1 DISPOSITION GENERALES

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité.

ARTCLE 2 COMMANDE

La commande est effective par la signature du bon de commande et l'apposition du cachet commercial. Toute commande est irrévocable dès sa transmission.

La commande n'est considérée comme définitive que si elle est accompagnée du chèque de règlement intégral.

ARTICLE 3 LIVRAISON

Votre commande est livrée directement au sein de l'entreprise. Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de leur remise, bordereau de livraison signé.

La livraison est vérifiée sur place avec le référent.

ARTICLE 4 REGLEMENT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque ou virement le jour de la commande sur la base de la valeur nominale du chèque (10 €). Pas de frais de gestion sur cette opération.

Valeur nominale non soumise à TVA.

Les prix mentionnés sur le bon de commande ne donnent pas lieu à un escompte. En cas de retard de paiement il pourra être décidé de suspendre la commande en cours.

ARTICLES 5 RESERVE DE PROPRIETE

L'Ami Kdo se réserve la propriété des chèques jusqu'à leur paiement complet. A défaut de paiement à l'échéance, l'association L'Ami Kdo se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure et le client s'engage à lui restituer les chèques non payés.

ARTICLE 6 RESPONSABILITE

Le refus par des commerçants d'accepter les chèques L'Ami Kdo ou autre défaillance du dit commerçant ne pourra entraîner la responsabilité de l'association. Le client est informé que la liste des partenaires, commerçants ou artisans, peut faire l'objet de modifications à tout moment.

L'association ne saurait être responsable dans l'hypothèse d'une perte, de vol, de destruction, de fraude ou de falsification intervenant après leur livraison. L'association L'Ami Kdo ne procède ni à l'échange ni à un quelconque remboursement des chèques perdus ou volés. Aucune interdiction ou opposition concernant l'acceptation d'un chèque n'est possible

ARTICLE 7 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à informer ses bénéficiaires que les commerçants ne sont pas tenus de rembourser les articles réglés totalement ou partiellement avec les chèques L'Ami Kdo.

Le client s'engage à respecter la règlementation en vigueur des chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales ainsi que les conditions d'utilisation, et s'engage à en informer ses bénéficiaires. (la date de validité, le fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés ni échangés ni remboursés postérieurement à leur date de validité, qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie et que certains commerçants peuvent ne pas accepter ce titre de paiement en période de soldes, promotions ou sur les produits exclus : hôtellerie, carburant, tabac, presse, alimentaire non festif).

Le client s'interdit de revendre les chèques L'Ami Kdo. Les chèques L'Ami Kdo non utilisés par le client ne feront pas l'objet d'un remboursement et le client ne pourra pas retourner les chèques non utilisés à l'association. Ces chèques non utilisés ne pourront donc, en aucun cas, faire l'objet d'un avoir de la part de l'association L'Ami Kdo.

ARTICLES 8 DONNEES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées à l'association L'Ami Kdo et ses partenaires. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 78 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à L'Ami Kdo : CAP Sévérac - Commission L'Ami Kdo - 11 avenue Jean Jaurès - 12150 Sévérac d'Aveyron.

Toutes les données sont traitées par L'Ami Kdo et restent confidentielles.